

EN PRATIQUE

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le

Service de promotion et de prévention de l'ALURAD

au 05 55 71 23 87 ou par mail à neprholim@alurad.asso.fr

Si vous souhaitez participer au dépistage du diabète, des maladies rénales et de l'hypertension artérielle, vous pouvez compléter le bulletin de participation ci-joint et le renvoyer à l'adresse suivante :

ALURAD
Service prévention
Gain
87 170 ISLE

A la réception, nous vous enverrons les outils nécessaires à la mise en œuvre du dépistage.

E T A P



ETAP DIABLIM
26 Avenue des Courrières
87 170 ISLE
05 55 50 02 16

ALURAD
Service prévention
Gain - 87 170 ISLE
05 55 71 23 84

alurad



DEPISTAGE

DIABETE, MALADIES RENALES ET HYPERTENSION ARTERIELLE

en partenariat avec les pharmaciens
d'officines du Limousin

OCTOBRE 2020

ETAP DIABLIM, association spécialisée dans l'accompagnement des personnes porteuses d'une maladie chronique dans le cadre de l'éducation thérapeutique (ETP), et le Service promotion et prévention de l'insuffisance rénale chronique (IRC) de l'**ALURAD**, association qui prend en charge les patients IRC, du diagnostic jusqu'à la mise en place de méthodes d'épuration extra-rénale, s'associent pour organiser une action de dépistage du diabète, des maladies rénales et de l'hypertension artérielle en partenariat avec les pharmacies d'officines volontaires de Creuse, de Corrèze et d'Haute-Vienne du 01 au 31 octobre 2020.

Ensemble, nous pouvons prévenir ces maladies chroniques!

VOS MISSIONS

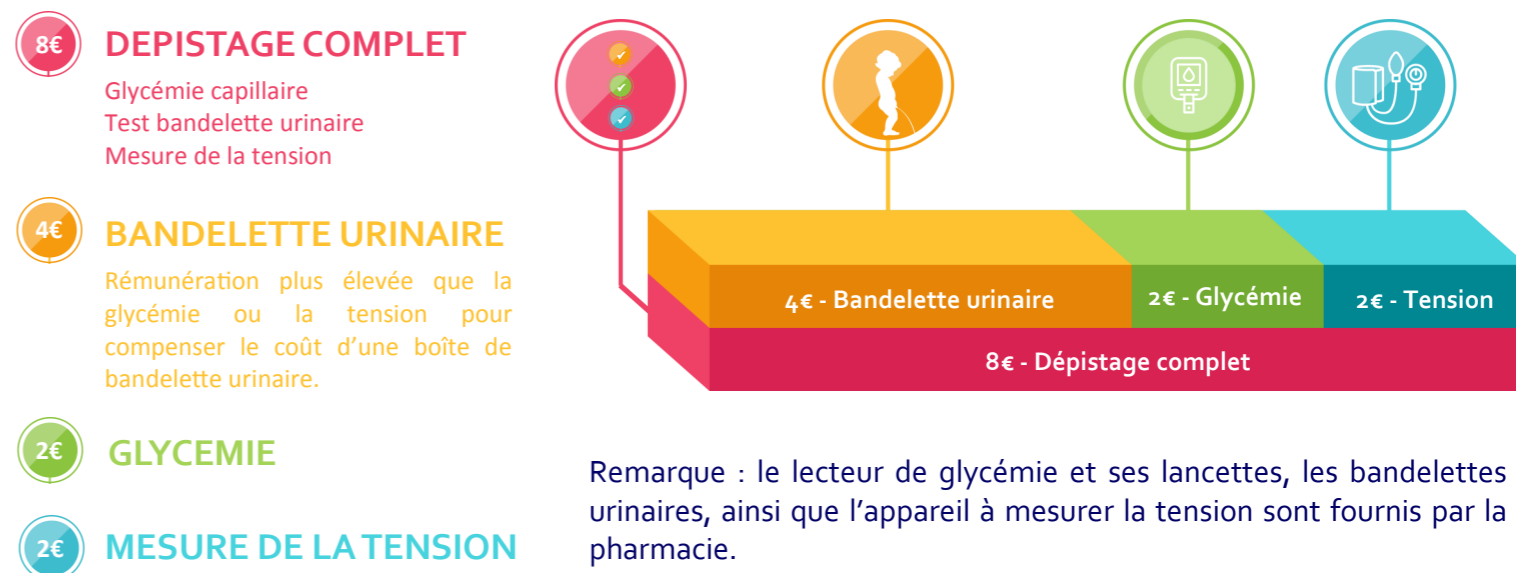
- 1 Exposer les affiches pour informer les patients du dépistage.
- 2 A partir du 01 octobre 2020, solliciter les patients de la pharmacie et leur expliquer l'intérêt du dépistage.
- 3
 - Mesurer la glycémie capillaire à l'aide d'un lecteur de glycémie.
 - Rechercher des anomalies urinaires avec un test à bandelette urinaire.
 - Mesurer la pression artérielle avec un tensiomètre.
- 4 Compléter le volet 1 d'une fiche de recueil de données du carnet pour chaque patient qui participe au dépistage.
- 5 Quels que soient les résultats des examens de dépistage, remettre au patient :
 - le volet 2 en papier carbone de la fiche de recueil de données,
 - une plaquette d'information sur l'ETAP DIABLIM,
 - une plaquette d'information sur le dépistage des maladies rénales.
- 6 Du 01 au 15 novembre 2020, envoyer les fiches de recueil de données complétées, accompagnées du bordereau d'envoi, à l'Alurad.

* Pour les pharmaciens qui ne disposent pas de toilettes, les patients pourront récupérer un flacon à l'officine. Les urines doivent être recueillies le matin du dépistage puis conservées au frigo et analysées à température ambiante.

Vous trouverez en pièce jointe une procédure qui précise les mesures d'hygiène à mettre en place en période de COVID-19.

VOTRE REMUNERATION

Les pharmacies sont rémunérées en fonction du nombre d'actes de dépistage réalisés durant la période fixée. Le règlement sera réalisé par virement bancaire à la réception des fiches de recueil de données.



VOS OUTILS

